

DECRET N° 88-249 du 16 Juin 1988

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 15 Juin 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compte du 15 Juin 1988 le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Juin 1988

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliation : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 2 PPC 2 CPC 6 MDRAC-MISPAT 6 Autres  
MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC. ONEPI 3 BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2  
PREFETS 6 JORPB 1.-